

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue le **10 novembre 2011**, à la salle Bonne Entente à 20 heures. Cette assemblée est convoquée par monsieur le maire et la secrétaire-trésorière et chacun est averti par courrier électronique.

A l'ordre du jour les points suivants :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Discours du maire
3. Question suite au discours du maire
4. Préparation des dépenses en immobilisations
5. Parc industriel
6. Dossier assurances
7. Salaire des secrétaires
8. Levée de l'assemblée

Les conseillers suivants sont présents : Jonathan Lavallée, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier. Madeleine Breton est présente à partir de 20 h 15.

Résolution numéro 151-2011
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.

A 20 heures 05 minutes monsieur le maire Mario Grenier fait la lecture du discours suivi d'une période de question.

Nous préparons les dépenses en immobilisations pour les prochaines années.

Résolution numéro 152-2011
Installation septique au Parc Industriel

Attendu que nous avons une personne intéressée à s'installer dans le parc industriel ; que nous devons statuer sur le fonctionnement des égouts au niveau du parc industriel ; que

l'implantation d'un réseau d'égouts au parc serait complexe et dispendieux , que la plupart des municipalités offre le service d'égouts; que nous devons décider de quelle façon nous traiterons ce dossier, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité de recommander à Corporation DÉFI d'apporter une aide financière de 50 % des coûts jusqu'à un maximum de \$ 8000 par installation septique au parc industriel.

Dossier des assurances, nous allons demander conseil à l'avocat concernant les dossiers de réclamations pour les sorties des pompiers.

Des changements sont à prévoir en 2012 pour les organismes qui ne relèvent pas directement de la municipalité.

Résolution numéro 153-2011
Salaire des secrétaires

Il est proposé par Roland Gagnée, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité, que le salaire versé à Ginette Roger et Chantal Therrien soit de \$ 21/ heure et ce à partir du 1^{er} janvier 2012.

La levée de l'assemblée est faite à 22 heures 10 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 5 décembre 2011.

Maire

Secrétaire